



DE JEPS

(Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)

PERFECTIONNEMENT SPORTIF

SPORTS EQUESTRES



L'APPRENTISSAGE, UN ATOUT POUR VOTRE RÉUSSITE

Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs :

La formation est composée en 4 unités capitalisables (UC)

- Hippologie et soins courants aux équidés
- Pédagogie de l'approfondissement technique
- Équitation pratique à l'entraînement et en compétition avec contenus techniques
- Perfectionnement et entraînement sportif, en encadrant des couples en compétition
- Réglementation

Filière Cheval

- animateur Equitation
- BP JEPS Activités Equestres
- **De JEPS Sports Equestres**
- D.E.S. J.E.P.S Poursuites d'études

Une insertion dans la vie active

- Le DE JEPS est un diplôme de niveau 5, délivré par le **Ministère de la Jeunesse et des Sports** (évaluations en Unités Capitalisables : UC). Les UC permettent d'évaluer le niveau de compétence attendu en fin de formation.

Ce diplôme permet de s'insérer dans la vie active comme entraîneur sportif des sports équestres en tant que non salarié, salarié indépendant dans une structure équestre de compétition ou d'envisager une poursuite d'étude vers le DES JEPS mention Equitation

Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences

Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute



Taux de réussite
Voir site internet

Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le
CDFAA de la Corrèze à cette adresse :
<https://cdfaa-de-la-correze.com>

TAUX
D'INSERTION
Voir site internet

CDFAA de la Corrèze
Site de Tulle-Naves - Cézarin – 19460 NAVES
05 55 26 85 34
cfa.tulle-naves@educagri.fr
www.cdfaa-de-la-correze.com

TAUX DE
SATISFACTION
Voir site internet



CDFAA de la Corrèze

Apprentissage et handicap
Etablissement en capacité
d'accueillir des publics en situation
de handicap.

Page 1 sur 2



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité



V5-14/09/2021

DE JEPS

(Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)

PERFECTIONNEMENT SPORTIF



CDFAA de la Corrèze

Diplôme de niveau 5
Formation en alternance

Le titulaire du diplôme peut exercer le métier d'entraîneur dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il sait encadrer les activités d'entraînement et de perfectionnement sportif, il participe à la conception du projet et à la direction de la structure pour laquelle il travaille.

Objectifs :

Le CDFAA de la Corrèze, site de Naves vous propose une formation **DE JEPS Perfectionnement Sportif** qui répond aux besoins des professionnels.

Les objectifs de la formation sont de :

- Conduire des actions de formation
- Conduire des actions d'entraînement
- Se perfectionner à cheval

À la fin de sa formation, le diplômé sera capable d'entraîner cavalier et cheval dans sa discipline de prédilection. Il prépare et coache les couples en compétition jusqu'au niveau Amateur.

Conditions d'admission et organisation pratique :

- ✓ L'apprenant doit avoir moins de 30 ans à la signature du contrat.
- ✓ Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.
- ✓ Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus comme les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- ✓ Obtenir les VEP techniques ou pédagogiques ou BPJEPS pour la dispense des VEP pédagogique ou attestations de compétition par la FFE pour la dispense des VEP technique
- ✓ Possibilité d'hébergement et de restauration, pour les tarifs, nous consulter.

➤ Maîtrise de la langue française.

Contenu pédagogique :

➤ Enseignement technologique et professionnel :

Durée, alternance et délai d'accès :

La durée moyenne du parcours en centre est de 322h sur 1 an.

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (x semaines la 1^{ère} année et x semaines la 2^e année) et des périodes en entreprise.

Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Septembre mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est salarié de l'entreprise, il est rémunéré en fonction de son âge, rémunération calculée sur la base du SMIC selon la loi en vigueur :

<https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp>

Modalités d'inscription :

- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Naves auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- ✓ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation afin d'adapter la formation en fonction de votre parcours.

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participation à des manifestations.

U.C.1. Concevoir un projet d'action
(70 h)

U.C.2. Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
(70 h)

U.C.3. Conduire une démarche de perfectionnement sportif
(84 h)

U.C.4. Encadrer la discipline en toute sécurité
(84 h)

Remédiation
(14 h)